

RCS : REIMS
Code greffe : 5103

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00162
Numéro SIREN : 835 312 901
Nom ou dénomination : 53 MOISSONS

Ce dépôt a été enregistré le 30/09/2020 sous le numéro de dépôt 6778

SAS 53 MOISSONS

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 Euros
Siège social : 21 Rue du Barbâtre - 51100 REIMS
835 312 901 RCS REIMS

ACTE DE CESSION D'ACTIONS

Entre les soussignés :

La Société IMMOBILIERE RIMBAUD, ayant son siège social à STRASBOURG (67100) 1 route du Rhin, identifiée au SIREN sous le numéro 488 426 990 au RCS de STRASBOURG, représentée par Monsieur Pierre WASERHOLE, directeur général, ci-après dénommé le cédant,

d'une part,

et

La Société RM PARTICIPATIONS, société civile au capital de 7 622 €, dont le siège social est à REIMS (51100) 21 rue du Barbâtre, immatriculée au RCS de REIMS sous le numéro 45130362200034, représentée par son gérant, Richard MICHALSKI, ci-après dénommé le cessionnaire,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Cession d'actions

La Société IMMOBILIERE RIMBAUD cède à la Société RM PARTICIPATIONS, qui accepte sous les garanties ordinaires et de droit les plus étendues en pareille matière, TROIS CENTS actions (300) portant les numéros 301 à 600, qu'elle possède dans la SAS 53 MOISSONS, entièrement libérées.

Article 2 : Prix

La présente cession est consentie et acceptée par les parties. Elle est réalisée moyennant le prix de TROIS CENTS Euros (300,00 €).

29

Le paiement du prix et le remboursement des comptes courants d'IMMOBILIERE RIMBAUD (intérêts inclus) devra s'effectuer au plus tard 7 jours après la tenue de l'AGE de la SAS 53 MOISSONS.

Article 3 : Agrément

L'unanimité des associés autorise, par la présente, la cession d'actions et agréée le cessionnaire en qualité de nouvel associé.

Article 4 : Propriété

Le cessionnaire devient propriétaire, à compter de ce jour, des actions ci-dessus mentionnées avec tous les droits et obligations qui y sont attachés.

Le cédant le subroge dans tous ses droits et actions attachés aux actions cédées, notamment quant à la distribution des éventuels bénéfices réalisés lors de l'exercice en cours et des suivants.

Le cessionnaire reconnaît et accepte avoir reçu du cédant une copie des statuts de la société, copie dont il a pris connaissance.

Article 5 : Déclaration pour l'enregistrement

Pour la perception des droits d'enregistrement, le cédant déclare que les actions cédées lui ont été cédées le 22 février 2018 et qu'elles n'assurent pas la jouissance de droits immobiliers.

Le cédant précise, en outre, que la présente cession n'entraîne pas la dissolution de la société. La société n'est pas à prépondérance immobilière.

Article 6 : Formalités de publicité

Pour être opposable à la société, la présente cession devra lui être signifiée, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil ou par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt.

Pour être opposable aux tiers, un original du présent acte de cession devra être déposé au greffe du Tribunal de commerce de REIMS accompagné d'une copie des statuts modifiés certifiés conformes par le Président et une copie du procès verbal d'assemblée ayant délibéré sur cette modification statutaire.

Article 7 : Frais

Tous les frais, droits et honoraires aux supportés par le cessionnaire, à l'exception des statuts qui seront à la charge de la société

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
REIMS
Le 17/09/2020 Dossier 2020 00047086, référence 5104P04 2020 A 03054
Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Vingt-cinq Euros
Montant reçu : Vingt-cinq Euros
L'Agent administratif des finances publiques

Fait le 16 Septembre 2020, à Reims, en cinq

Juliette BEZOUZ
Agent administratif
des Finances publiques

Signature du cédant



Signature du cessionnaire

